

AVIS PUBLIC

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'IDENTIFICATION D'ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE CORSE ACTIFS DANS LES SECTEURS DE LA RESTAURATION, DU COMMERCE OU DE LA PRODUCTION AGROALIMENTAIRE À INTEGRER DANS LA PROCÉDURE POUR LA CRÉATION DE PARCOURS D'ÉTUDES ET DE BOURSES DE MOBILITÉ A TRAVERS CET AVIS PUBLIC EN FAVEUR DES JEUNES DE 18 A 29 ANS DANS LE CADRE DU PROJET TRANSFRONTALIER "G.i.M. – GIOVANI IN MOVIMENTO".

C.U.P. H51C18000060007

Il est à noter que la CHAMBRE DE COMMERCE DE CORSE en tant que partenaire de «G.i.M. - Giovani in Movimento "dans le cadre du programme de coopération maritime Italie France 2014-2020, entend identifier et sélectionner les entreprises opérant sur leur territoire dans les secteurs de la restauration, du commerce ou de la production agroalimentaire afin de créer des formations et des bourses de mobilité pour les jeunes titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou d'un baccalauréat âgés de plus de 18 ans et de moins de 29 ans sans emploi au moment du dépôt de la demande (étudiants, chômeurs ou agents en tout cas non en vigueur aux entreprises, etc.),

Description de l'activité

Obiettivo del progetto è la realizzazione, attraverso la collaborazione tra sistema formativo/scolastico, imprese e servizi per l'impiego, di un sistema di formazione, di scambio di esperienze e sperimentazioni lavorative di giovani appartenenti ai territori partner (Liguria, Sardegna, Corsica) nell'ambito di un contesto multidisciplinare e transfrontaliero.

L'objectif du projet est la réalisation, à travers la collaboration entre les établissements de formation, les entreprises et les services pour l'emploi, d'un système de formation, d'échange d'expériences et d'expérimentation de travail de jeunes appartenant aux territoires partenaires (Ligurie, Sardaigne, Corse) dans un contexte multidisciplinaire et transfrontalier.

A cet effet, le projet vise à identifier un groupe de 24 jeunes, âgés de 18 à 29 ans, diplômés du lycée et sans emploi appartenant aux territoires partenaires répartis comme suit:

- 8 pour la région serdaigne
- 8 pour la région ligurie
- 8 pour la région Corse

Des groupes homogènes d'étudiants des différents territoires partenaires seront constitués, qui suivront des cours de perfectionnement linguistique et informatique en vue de leur participation à des groupes de travail transfrontaliers qui se concentreront sur des questions d'intérêt corporatif, avec la participation d'experts pour soutenir les activités de formation. L'objectif des groupes de travail est de développer des thèmes et des solutions innovantes applicables au monde de l'entreprise et de faire acquérir aux jeunes participants des compétences nouvelles et spécifiques, à mettre à disposition des entreprises dans lesquelles ils effectueront des stages en mode télétravail à distance.

Chaque groupe d'étudiants composé de 6 personnes mènera son activité en ligne, en mode web, avec le soutien d'experts et de tuteurs qui accompagneront les étudiants dans leur analyse, recherche de résultats et de solutions. Les produits sur des sujets d'intérêt pour le secteur du tourisme et de l'agroalimentaire, issus de ces parcours, seront mis à disposition des entreprises en faveur de leur relance, après la crise due à l'urgence sanitaire Covid19. L'offre aux entreprises intéressées sera facilitée par l'organisation de stages à distance ou, si possible, en présence, pour les

jeunes participant à des groupes de travail. Les stages auront une durée moyenne de 2 mois, dans une entreprise ayant son siège opérationnel dans un territoire différent de celui d'origine.

Traitement économique de la période de stage pour les entreprises

La collaboration de l'entreprise et la période de stage seront considérées comme gratuites et n'impliqueront aucune forme de transfert financier pour l'entreprise d'accueil.

Celle-ci devra également, avec le soutien du partenaire / chef de file de GIM, se conformer aux communications administratives, suivant ainsi les réglementations régionales / nationales sur les stages. Ceci dans le cas où l'expérience pourra se réaliser en présentiel.

Les frais liés à la participation aux activités d'échange (indemnités journalières pour les frais de déplacement, de repas et d'hébergement) des jeunes dans le domaine de compétence de chaque partenaire seront à la charge des partenaires.

Durée des activités

Le attività del progetto si svolgeranno nel 2021.

Ogni azienda ospitante dovrà indicare in sede di domanda gli intervalli di tempo nei quali rende disponibile l'effettuazione degli stage a favore degli studenti.

La durata degli stage si concorderà, in relazione all'evoluzione dell'emergenza sanitaria in presenza e/o a distanza con l'impresa per un massimo di mesi uno per singolo studente.

Les activités du projet auront lieu en 2021.

Chaque entreprise d'accueil doit indiquer dans lors de la demande les intervalles de temps dans lesquels elle met à disposition l'exécution de stages pour les étudiants.

La durée des stages sera convenue, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire en présence et / ou à distance avec l'entreprise pour un maximum d'un mois pour chaque étudiant.

Procédure

Les entreprises souhaitant exprimer leur volonté de participer à la sélection en question doivent soumettre la candidature exclusivement selon le modèle ci-joint (modèle A).

L'entreprise se verra proposer :

- *Interfaçage avec les groupes de travail jeunesse;*
- Nommer un tuteur interne qui suivra l'avancement du stage et évaluera l'activité réalisée par l'étudiant pendant son séjour de travail;
- Définir, suite à la sélection, les objectifs à atteindre au cours du stage à distance et en personne, si ces derniers seront atteints de cette manière;
- Évaluer dans le bilan final l'activité réalisée par l'étudiant pendant le stage;
- Collaborer à la rédaction et à la mise en œuvre des matériels et documents requis par le chef de file du projet;

Chaque entreprise participante s'engagera à donner la disponibilité d'effectuer un stage à distance et un éventuel stage en présentiel en 2021.

Chaque entreprise peut demander plus d'un stage, destiné à des étudiants différents, pour autant qu'elle puisse les accueillir à des périodes différentes.

Chaque entreprise participante aura la possibilité de participer à des sessions d'information / formation ad hoc pour la gestion de stages en entreprise à distance.

Exigences minimales de participation

Les acteurs économiques intéressés à exprimer leur volonté de participer à la sélection en question doivent répondre aux exigences suivantes:

1. Documentata esperienza nell'ambito della propria attività, dimostrata attraverso la presentazione di un proprio "CURRICULUM" aziendale che descriva e dimostri l'esperienza nel settore di appartenenza e la capacità di "saper fare" Aziendale; Expérience documentée de leur activité, démontrée à travers la présentation de leur propre "CURRICULUM" d'entreprise décrivant et démontrant l'expérience dans le secteur auquel ils appartiennent et la capacité de "savoir faire" de l'entreprise
2. opérer dans leur secteur d'appertnance depuis au moins 2 ans.

Conditions de participation:

1. DOCUMENTATION: La documentation se compose du présent avis public et du formulaire de manifestation d'intérêt et d'auto-déclaration de possession des exigences conformément à l'art. 80 du décret législatif 50/2016 (modèle A).
2. MODALITE DE PRESENTATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET: la manifestation d'intérêt doit être envoyée par courrier électronique au plus tard à 12h00 le 29/01/2021 _ à l'adresse suivante: cciaa.rivlig@legalmail.it

La transmission doit comprendre:

- a) la manifestazione di interesse, redatta, come da modello allegato al presente avviso (Allegato A), dal legale rappresentante dell'operatore economico, sottoscritta con firma autografa e corredata della fotocopia di un documento di identità in corso di validità del sottoscrittore stesso (art. 38 DPR445 del 28.12.2000), contenente anche l'autodichiarazione del possesso dei requisiti ex art.80 del d.lgs. 50/2016
- b) la manifestazione d'intérêt, établie, selon le modèle joint au présent avis (annexe A), par le représentant légal de l'acteur économique, signée manuscritement et accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité valide du signataire (art. 38 DPR445 du 28.12.2000), contenant également l'auto-déclaration de possession des exigences conformément à l'article 80 du décret législatif 50/2016
- c) le curriculum professionnel/d'entreprise.

Les candidatures reçues après la date limite susmentionnée ne seront pas prises en considération.

La livraison dans les délais de la documentation reste aux risques et périls de l'expéditeur si, pour quelque raison que ce soit, n'excluant pas la force majeure ou le fait d'un tiers, elle n'atteint pas sa destination dans le délai prescrit.

Formalisation de la liste des entreprises d'accueil

Une liste des entreprises retenues remplissant les conditions minimales de participation sera établie, en fonction de l'ordre chronologique d'arrivée des manifestations d'intérêt et du type d'entreprise candidate.

Traitement des données :

La CCI de Corse informe conformément aux articles 13, paragraphe 1 et 14, paragraphe 1 du RGPD - Règlement UE 2016/679 de ce qui suit. Finalité du traitement: les données seront utilisées exclusivement aux fins de la procédure en question.

Le fait de ne pas fournir de données, même partielles, entraîne la non-recevabilité de la demande. La base juridique du traitement réside dans l'exécution d'une procédure en réponse à la demande de l'intéressé dans le cadre de l'exercice de la puissance publique.

Les données personnelles collectées seront traitées exclusivement par le personnel et les collaborateurs désignés et mandatés par la Chambre de Commerce de Corse en tant que responsable du traitement et / ou par des personnes physiques ou morales, expressément désignées comme sous-traitants. Les données à caractère personnel peuvent être divulguées aux organes compétents pour les enquêtes de bureau et peuvent également être divulguées dans tous les cas prévus par la législation en vigueur, en particulier dans le domaine des procédures administratives (loi 241/1990).

Durée de conservation des données: les données seront conservées pendant la période nécessaire pour mener à bien la procédure et pour une période ultérieure pouvant aller jusqu'à 5 ans.

L'intéressé a le droit d'accéder aux données personnelles et d'obtenir leur rectification, ainsi que de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle (le Garant de la vie privée). Ce traitement n'implique pas de processus décisionnel automatisé. Le responsable du traitement est la chambre de commerce de Corse, dont le siège social est situé à 1Rue Adolphe Landry – 20293 Bastia. Coordonnées du délégué à la protection des données: pf.agostini@ccihc.fr

Le chef de la procédure est Mr AGOSTINI PAscal.

Toute clarification peut être demandée par téléphone au 0495300012 ou par e-mail: formation@ccihc.